



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction définitive

Val-de-Travers – Fleurier BF 821 – Rue du Collège 1

Description de l'ouvrage : Aménagement d'un logement dans les combles existantes

Affectation parcelle : ZAL

Requérant(s) : Emma et Ardian Pajaziti-Ladin, Rue des Rupettes 6, 1287 Laconnex

Auteur des plans : Jérôme Haefeli Architecte, Rue Centrale 14, 2112 Môtiers

SATAC : 119809

Décision spéciale : Distance à l'axe d'une route

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **17 février 2024**.

Val-de-Travers, le 17 janvier 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

